

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2023

FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE » AU CŒUR DES TERRITOIRES - (N° 1359)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 638

présenté par

Mme Belluco et les membres du groupe Écologiste - NUPES

ARTICLE 3

Après l'alinéa 30, insérer l'alinéa suivant :

« 3° *bis* Des éléments relatifs à l'artificialisation des sols provoquée par les projets d'envergure nationale et européenne ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose que le bilan établi par la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation comprenne des éléments relatifs à l'artificialisation provoquée par les projets d'envergure nationale ou européenne. Cela permettra d'identifier l'impact de l'artificialisation causée par l'Etat sur un territoire.